

Le mot
du directeur

*"Participez à la formation
des enseignants de vos enfants"*



Votre soutien à nos formations est un investissement de votre entreprise dans l'avenir de vos enfants.

Cela nous permettra de mettre en place des projets innovants pour améliorer la pédagogie de nos étudiants, pour en faire de meilleurs professionnels qui contribueront à leur tour à la réussite de vos enfants.

Je tiens à vous remercier sincèrement de votre confiance.

Jean-Paul Udave
Directeur de la Faculté d'Éducation

La Faculté d'Éducation (FDE)

Composante de l'Université de Montpellier, la Faculté d'Éducation (ex IUFM de l'académie de Montpellier) a été créée en 2013.

Elle est présente sur cinq sites : Carcassonne, Mende, Montpellier, Nîmes et Perpignan.

Elle assure la formation et la délivrance du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) pour préparer les concours de :

- Professeur des écoles (CRPE).
- Conseiller principal d'éducation (CPE).
- Professeur en lycée professionnel (CAPLP).
- Professeur en enseignement technique (CAPET).

Elle délivre également des Licences et des Licences Professionnelles :

- Licence « Pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».
- Licence « Sciences et techniques industrielles pour l'éducation et la formation ».
- Licence Professionnelle « Coordination des structures d'accueil de la petite enfance »

Versement de la taxe d'apprentissage :

Compte-tenu des modifications apportées par le décret 2019-1491 du 27/12/2019 relatif à la taxe d'apprentissage, vous pouvez nous soutenir dans cette mission de formation des enseignants par le versement de la taxe d'apprentissage due par votre entreprise. En effet, la FDE est habilitée à percevoir la part barème de 13%.

Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage ?

- Contribuer à l'amélioration de la formation des enseignants de demain et participer à l'évolution de l'école de vos enfants.
- Participer à la réussite de nos étudiants.

Pourquoi faire ?

- Renouveler le matériel informatique et audiovisuel pour favoriser les pratiques pédagogiques innovantes à l'école.
- Investir dans des projets innovants qui bénéficieront aux enfants scolarisés.
- Favoriser la mobilité internationale des étudiants.

Comment ?

Si vous souhaitez participer à notre action de formation, nous vous invitons à nous retourner le formulaire de versement renseigné qui permettra à notre agence comptable centrale de garantir le fléchage de votre versement à notre composante.

Deux modalités de versements :

- Règlement par chèque à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Montpellier.
- Par virement en adressant une demande de RIB à fde-affairesgenerales@umontpellier.fr, numéro d'habilitation 0342325T.

Les équipes pédagogiques et les étudiants de la FDE vous remercient de l'intérêt et du soutien que vous portez à notre établissement.



Bulletin de versement taxe d'apprentissage 2021

Votre entreprise a décidé d'investir dans la professionnalisation des futurs enseignants au sein de la Faculté d'Éducation de l'Université de Montpellier et nous vous en remercions. Pour que votre taxe d'apprentissage nous soit reversée et afin d'assurer la traçabilité de votre versement, merci de compléter le formulaire de versement et de nous le faire parvenir avant le **31 mai 2021**.

– Par courriel à fde.affairesgenerales@umontpellier.fr

– Par courrier au *Service des Affaires Générales de la Faculté d'Éducation de Montpellier – 2 Place Marcel Godechot – 34092 Montpellier Cedex 5*

Votre entreprise a décidé d'un versement à notre Faculté, au titre de la taxe d'apprentissage sur la part barème.

Pour la formation (cochez le type de formation)

Licence Professionnelle

Coordination des structures d'accueil de la petite enfance

Master

MEEF Mention 1^{er} degré

MEEF Mention Encadrement éducatif
Parcours vie scolaire et médiation

MEEF Mention 2nd degré
Parcours Sciences industrielles de l'ingénieur et Sciences et techniques industrielles

MEEF Mention 2nd degré
Parcours Métiers de l'enseignement en économie et gestion des organisations

MEEF Mention 2nd degré
Parcours Enseignement généraux des lycées professionnels

MEEF Mention Pratiques et ingénierie de la formation
Parcours Éducation et pédagogie adaptées aux besoins éducatifs particuliers

MEEF Mention Pratiques et ingénierie de la formation
Parcours Éducation, santé, environnement, citoyenneté

MEEF Mention Pratiques et ingénierie de la formation
Parcours Formation de formateurs dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

MEEF Pratiques et ingénierie de la formation
Parcours Travail enseignant, relation éducative

EIFFALE Enseignement et Ingénierie de la Formation en Français et en Anglais Langues Étrangères



Un de nos projets innovants : le Learning Lab



DATE

TAXE D'APPRENTISSAGE CAMPAGNE 2021 (part barème)

FORMULAIRE DE VERSEMENT

à retourner à
Faculté d'Éducation – 2 place Marcel Godechot – BP 4152 – 34092 Montpellier Cedex 5

ENTREPRISE

Nom :

Numéro de SIRET :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Montant du versement ¹ :

Composante bénéficiaire : Faculté d'Éducation de l'Université de Montpellier

Code UAI de la composante bénéficiaire : 034 23 25 T

Formation : (donnée facultative)

Signature et cachet de l'entreprise

CADRE RESERVE À L'AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

Qui atteste avoir reçu le paiement ci-dessous référencé

Date versement :

Montant versé :

Modalité de paiement : chèque virement

Cachet :

Signature :

¹ Paiement par chèque à libeller à l'ordre de « Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Montpellier »
Paiement par virement bancaire, préciser la référence « TA 2021 UM + nom de la composante + code UAI de la composante »